Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection

civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della populazione, protezione dei beni

culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 49 (2002)

Heft: 3

Vereinsnachrichten: Une assemblée ordinaire...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AD USPC **34** *action* 3/2002

4 MAI 2002: L'USPC A TENU SES ASSISES À THOUNE

Une assemblée ordinaire...



L'assemblée des délégués de l'USPC demeure un rendez-vous incontournable de la vie de l'association.

Pour la 48e fois, l'assemblée des délégués de l'Union suisse pour la protection civile (USPC) s'est tenue à l'Hôtel Seepark à Thoune. Une centaine de délégués ont fait le déplacement pour ce qui fut une assemblée bien ordinaire quoique remarquablement organisée par la section bernoise. Parmi les invités, on notait la présence de Dora Andres, conseillère d'Etat du canton de Berne, Juan F. Gut, secrétaire général du DDPS, Markus Aeschlimann, chef de l'Office de la sécurité civile et militaire du canton de Berne, et Paul Thüring, directeur de l'OFPC. Le professeur Albert A. Stahel, invité du jour, s'est exprimé sur un sujet sensible: «Guerre en Afghanistan: appréciation et effets sur la sécurité de la Suisse».

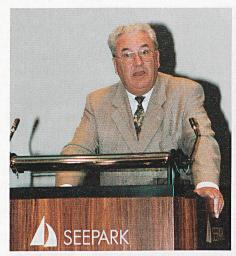
Comme l'a souligné Christian Rey, viceprésident de l'association faîtière USPC, dans son allocution de bienvenue, l'association a démontré son utilité. En effet, les présidents des sections romandes ont adressé une correspondance personnelle à tous les parlementaires. Cette lettre faisait état, notamment, de l'ensemble des remarques qui n'avaient pas été prises en compte lors de la consulta-

RENÉ MATHEY

'est la première fois, depuis longtemps, que les assises de l'USPC se sont tenues devant si peu de délégués. Doit-on y voir un désaveu, un désintérêt ou plus simplement un surcroît de travail et d'occupation? A entendre les participants présents, l'acceptation de la future Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPC) par le Conseil fédéral rendait de facto à l'assemblée des délégués sa mission première, soit l'acceptation des rapports et autres comptes. Ou bien encore, le fait que l'USPC ne puisse dénicher un nouveau président Jacques central est-il un motif de désaffection? Et pourtant, l'actuelle direction bicéphale de l'association a démontré une richesse d'échange de points de vue importante dans les débats consacrés à la LPPC. Elle permet aussi aux sensibilités différentes de s'exprimer.

Vuillomenet, Michel Tardin, **Christian Rey** et Jean-Charles Dédo (de g. à dr.).





Paul Thüring: «La première étape du Tour cycliste PCi est derrière nous. Je compte sur votre soutien actif aussi à l'avenir!»

tion et qui touchaient pour l'essentiel aux distorsions que ce projet de loi comportait envers la Constitution. Sensible à ces remarques, la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats a décidé d'auditionner l'USPC.

Finalement, cette Commission proposera au Conseil des Etats d'entrer en matière sur le projet de nouvelle loi sur la protection de la population et sur la protection civile, la LPPC, en demandant, toutefois, deux modifications qu'elle qualifie de mineures. Le texte du communiqué de presse précise «que le pré-



Dora Andres, conseillère d'Etat et directrice de la police et des affaires militaires du canton de Berne.

ambule (de la LPPC) devrait faire référence à l'ensemble de l'art. 61 de la Constitution fédérale, ainsi qu'une adaptation de l'article 12 al. 3. La commission souhaite ici que les personnes libérées du service civil soient également transférées à la PCi si elles n'ont pas effectué au moins 50 jours de service, ceci par analogie à l'alinéa 2 du même article».

Ainsi, pour Christian Rey, cette modification du préambule signifie que la législation sur la protection civile relève de la Confédération; la protection civile a pour tâche la protection des personnes et des biens en cas



Le prof. Albert A. Stahel, invité du jour, s'est exprimé sur la guerre en Afghanistan et son effet sur notre sécurité.

de conflit armé. De même, la Confédération légifère sur l'intervention de la protection civile en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence.

«On peut comprendre par là», poursuit le vice-président, «que le DDPS se veut le plus large possible à l'égard des cantons, en leur laissant le soin de dimensionner à leur guise les effectifs, le matériel, etc., dans le dessein de rendre modulable l'ensemble des tâches dévolues à la PCi, et, de fait, pouvoir se libérer des contraintes imposées par la Constitution.» Par exemple, le coefficient de 1,5 % de





Heinz Schönholzer apporte les souhaits de bienvenue de la ville de Thoune.



Le directeur de l'OFPC quittera son bureau à la Monbijoustrasse à Berne fin août après dix ans de service pour la protection civile suisse.

la population affecté aux effectifs de la PCi est à considérer comme indicatif. Pour conclure, Christian Rey souligne que les inquiétudes de l'USPC étaient fondées, puisque malgré son intervention, seule la reconnaissance de la protection civile, telle que décrite dans la constitution, subsiste: «Pour ce qui concerne le cas de catastrophe, tout nous porte à croire que nous nous dirigeons vers une protection civile cantonalisée... à 26 vitesses!»

Pour Ulrich Bucher, la Romandie s'est montrée plus critique envers la nouvelle loi; en reconnaissant toutefois que la Suisse alémanique n'est pas unanime face au projet. «En matière d'instruction, pourquoi faut-il quatre mois pour former un fusilier et seulement deux à trois semaines pour un membre de la PCi?» s'exclame Ulrich Bucher. Un autre point, tout aussi important, est celui du contrôle que devra effectuer la Confédération: «Nous comptons sur un engagement fort de la Confédération», tonne Ulrich Bucher. «C'est le seul moyen de s'assurer que la loi

est appliquée de façon identique dans les 26 cantons.»

Le message du Conseil d'Etat bernois

Il appartenait ensuite à Dora Andres, conseillère d'Etat et directrice de la police et des affaires militaires du canton de Berne, de faire part à l'assemblée de quelques réflexions.

Après la réforme de 1995, une nouvelle se présente à la porte. Il sera à nouveau question de restructuration et d'adaptation, constate Dora Andres. La protection civile qui a l'habitude des changements devra, une fois de plus, mettre la main à la pâte. «Si l'adage Abwarten und Tee trinken», souligne malicieusement la conseillère d'Etat, «comporte en soi une certaine sagesse puisqu'il s'agit d'attendre que le changement... change, etc.» Elle n'en pense pas moins que toutes ces modifications en si peu de temps constituent une charge importante pour tous. Et d'appeler de ses vœux que l'on puisse compter sur une phase de consolidation dans un avenir très proche et ceci dans l'intérêt de disposer d'une organisation de protection civile forte.

Evoquant une récente discussion au sein de la Conférence des directeurs cantonaux. Dora Andres remarque que l'acceptation de la responsabilité de la charge de la protection civile, au cœur du dispositif prévu par la protection de la population, passe aussi par une définition claire des intentions et des missions dévolues par la future loi. On pourrait



Concert de la fanfare de la protection civile de Thoune.



Un bon repas, de bons discours...

PHOTO: H.J. MÜNGER



Visite très intéressante du Musée d'histoire dans le château de Thoune.

comprendre que le flou actuel, malgré les conclusions de la Commission de sécurité, affecte la solidarité intercantonale qui demeure un des points forts du nouveau système. De dire encore que les Associations (et singulièrement l'USPC) ont un rôle important à jouer envers des organisations de protection civile plus petites, mais plus efficaces. Pour Dora Andres, l'information et la communication avec la «base» ne vont pas de soi; c'est là que le journal action de l'USPC doit intervenir pour que chacun se concentre sur un unique objectif.

Dora Andres a encore évoqué les modifications qu'entraînera la future LPPC pour le canton de Berne.

Paul Thüring se retire

Le directeur de l'OFPC s'est félicité que le projet de loi ait été accepté, malgré quelques retouches, par la Commission. C'est l'aboutissement d'un long et délicat travail. Aucun triomphalisme pourtant. En effet, Paul Thüring souligne qu'il reste attentif aux critiques de l'USPC (comme d'autres) et que les débats politiques seront encore longs. Ce qui implique que le projet subira certainement encore quelques aménagements. «La première étape du *Tour cycliste protection de la population* est derrière nous. La course contre la montre et les difficiles étapes des Alpes sont encore devant nous. C'est pourquoi je

compte sur votre soutien actif!» Evoquant rapidement son départ, Paul Thüring s'est dit enchanté de la collaboration qui s'est développée au fil du temps avec l'USPC. Finalement, la protection civile, l'Office fédéral de la protection civile, ont largement profité des activités de l'Union suisse.

Les délégués ont encore entendu une conférence intéressante du professeur Albert A. Stahel. Sa brillante analyse du récent conflit d'Afghanistan montre, à l'évidence, qu'il y a lieu d'attendre encore quelques retombées, dans lesquelles l'Europe et singulièrement la Suisse sont concernés.

Affaires courantes

L'ordre du jour a été rondement mené par Ulrich Bucher, vice-président de l'USPC, d'autant que les comptes de l'association se présentent plutôt bien. En effet, ils bouclent avec un bénéfice de quelque 36 000 francs.

Pas de renouvellement de mandat au sein du Comité, si ce n'est des changements au sein de l'Organe de contrôle de la gestion et des comptes. En effet, Christian Schmid (président), Ursina Heimann et Gil Verillotte se retirent. Ont été proposés et élus: Susanna Ernst-Reusser, Peter Robellaz et Michel Tardin.

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le samedi 17 mai 2003, dans le cadre de l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse, histoire de prendre un peu de hauteur.

Le fourre-tout pimpant!

Le nouveau porte-documents de l'USPC vous suivra partout. Réalisé en Nylon noir, il est décoré du logo bleu-orange brodé. Il se porte à la main ou à l'épaule. Idéal avec sa fermeture à glissière, il peut contenir tous vos documents. Votre «laptop» et votre téléphone portable seront à l'abri.

Fr. 45.-





Sortez couvert...

Il tient dans la poche et pèse moins de 200 g. Véritable produit hightech, le nouveau parapluie pliant de l'USPC vous suivra partout. Sa robe bleu nuit, frappée du logo bleu-orange, est montée sur un manche en aluminium. Elle ne demande qu'à se déplier.

Fr. 20.-

Adresse de commande:

Union suisse pour la protection civile case postale 8272 3001 Berne téléphone 031 381 65 81 fax 031 382 21 02